

LISTE DES REMARQUES ET CONDITIONS**CODE DE
CONDITION****DESCRIPTION****AVANT LA MUTATION**

- 1 MINIMUM DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ AVANT LA DEMANDE DE MUTATION.
- 2 EXPÉRIENCE DE 2 ANS COMME SUPERVISEUR.
- 3 POSSÉDER L'ATTESTATION DE RÉUSSITE DU COURS "ENQUÊTEUR-COLLISIONS NIVEAU 2" DONNÉE PAR L'ENPQ.
- 4 PRIORITÉ AUX POLICIERS À RESTRICTIONS MÉDICALES PERMANENTES DONT LES RESTRICTIONS SONT COMPATIBLES AVEC LA FONCTION.
- 5 POSSÉDER 2 ANS D'EXPÉRIENCE AUX ENQUÊTES COMME AGENT OU SERGENT-DÉTECTIVE.
- 6 SUIVRE ET RÉUSSIR LE COURS DE FORMATION D'AGENT MOTARD SUR MOTOCYCLETTE.
- 7 EXPÉRIENCE DE 3 ANS AU SPVM OU DANS UN AUTRE SERVICE POLICIER.
- 8 MINIMUM DE 3 ANS D'ANCIENNETÉ AVANT LA DEMANDE DE MUTATION.
- 9 AVOIR 5 ANS DE SERVICE, Y COMPRIS LA PÉRIODE DE TEMPORARIAT (AVANT LA DEMANDE DE MUTATION).
- 10 PERMIS DE CONDUIRE CLASSE 6A.
- 11 BONNES CONNAISSANCES EN PHOTOGRAPHIE ET LABORATOIRE.
- 12 POSSÉDER 2 ANS D'EXPÉRIENCE DE SUPERVISION DE PERSONNEL.
- 13 EXPÉRIENCE EN GESTION D'ÉQUIPE DE TRAVAIL: 3 ANS.
- 14 5 ANS D'EXPÉRIENCE OPÉRATIONNELLE AU MOMENT DE LA SÉLECTION.
- 15 ENQUÊTEUR AYANT DÉJÀ ÉTÉ AGENT D'INTERVENTION TECHNIQUE OU POSSÉDANT 1 AN D'EXPÉRIENCE DE SUPERVISION.
- 16 4 ANS D'EXPÉRIENCE POLICIÈRE AU SPVM.
- 17 S/D AYANT COMPLÉTÉ LEUR PÉRIODE DE PROBATION.
- 18 POSSÉDER L'ATTESTATION DE RÉUSSITE DU COURS « ENTREVUE FILMÉ D'UN SUSPECT » DONNÉ PAR L'ENPQ. DÉTENIR 5 ANS D'EXPÉRIENCE EN ENQUÊTE CRIMINELLE, À TITRE D'ENQUÊTEUR OU D'AGENT ENQUÊTEUR, AU MOMENT DE LA SÉLECTION.
- 19 DÉTENIR UNE EXPÉRIENCE EN MORALITÉ EST REQUISE.
- 20 PROCESSUS DE SÉLECTION CENTRALISÉ.
- 21 AGENT AYANT TERMINÉ SA PÉRIODE DE PROBATION.
- 22 OCCUPER LA FONCTION "D'AGENT DE SURVEILLANCE PHYSIQUE" DEPUIS 5 ANS.
- 23 OCCUPER LA FONCTION "D'AGENT D'INTERVENTION TECHNIQUE" DEPUIS 5 ANS.
- 24 POSSÉDER 2 ANS D'EXPÉRIENCE EN ENQUÊTES CRIMINELLES AVANT LA DEMANDE DE MUTATION.
- 25 LES AGENTS AUXILIAIRES PEUVENT ÊTRE MUTÉS EN PRIORITÉ À CETTE FONCTION.
- 26 SUIVRE ET RÉUSSIR LA FORMATION "ANALYSE DE RENSEIGNEMENT TACTIQUE".
- 27 LE PRÉALABLE "ÉTHIQUE" OU "DROIT PÉNAL" EST UN COURS DE NIVEAU UNIVERSITAIRE.
- 28 POSSÉDER UNE BONNE MAÎTRISE DES OUTILS INFORMATIQUES DU SERVICE. AVOIR SUIVI DES COURS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EST UN ATOUT.
- 29 POSSÉDER UN (1) AN D'EXPÉRIENCE EN ENQUÊTES AVANT LA DEMANDE DE MUTATION.
- 30 AVOIR 5 ANS D'EXPÉRIENCE DE SUPERVISION DIRECTE.

**CODE DE
CONDITION**

DESCRIPTION

**CODE DE
CONDITION****DESCRIPTION****AVANT LA MUTATION (SUITE)**

- 31 LE CANDIDAT AYANT ÉCHOUÉ AU TEST PSYCHOMÉTRIQUE OU À L'ÉTAPE DE GESTION DU STRESS NE PEUT SE REPRÉSENTER AU PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'UNITÉ TECHNIQUE AVANT 2 ANS.
- 32 AVOIR SUIVI UNE FORMATION UNIVERSITAIRE EN SÉLECTION ET ÉVALUATION DU RENDEMENT
- 33 POSSÉDER 2 ANS D'EXPÉRIENCE AUX ENQUÊTES AVANT LA MUTATION.
- 34 ÊTRE SUPERVISEUR INTERVENTION OU L'AVOIR ÉTÉ PENDANT AU MOINS 2 ANS ET NE PAS AVOIR QUITTÉ LA FONCTION DEPUIS PLUS DE 2 ANS.
- 35 POSSÉDER UN CERTIFICAT UNIVERSITAIRE EN DROIT.
- 36 AVOIR 5 ANS D'EXPÉRIENCE EN ENQUÊTE DE STUPÉFIANTS AU MOMENT DE LA SÉLECTION.
- 37 POSSÉDER UN MINIMUM DE 5 ANS D'EXPÉRIENCE POLICIÈRE.
- 38 POSSÉDER UN MINIMUM DE 2 ANS D'EXPÉRIENCE POLICIÈRE AU SPVM.
- 39 AVOIR ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE QUI AURA PERMIS DE MAÎTRISER LES ÉTAPES RELIÉES À DES ENQUÊTES D'ENVERGURE.
- 40 DÉTENIR OU ÊTRE EN VOIE D'OBTENIR UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE.
- 41 OCCUPER LA FONCTION D'AGENT D'INTERVENTION.
- 42 AVOIR 2 ANS D'EXPÉRIENCE COMME SUPERVISEUR DE L'INTERVENTION OU DU TACTIQUE. EXPÉRIENCE DES OPÉRATIONS SIGNIFICATIVE EN MATIÈRE D'ÉVÉNEMENTS MAJEURS ET D'INTERVENTIONS NÉCESSITANT DU CONTRÔLE DE FOULE.
- 43 DÉTENIR UN CERTIFICAT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL OU AUTRE DOMAINE PERTINENT, OU POSSÉDER UNE EXPÉRIENCE PERTINENTE.
- 44 DÉTENIR 2 ANS D'EXPÉRIENCE D'ENQUÊTES DANS UNE UNITÉ SPÉCIALISÉE AU MOMENT DE LA SÉLECTION.
- 45 EXPÉRIENCE ACQUISE QUI AURA PERMIS DE SE FAMILIARISER AVEC LES ÉTAPES RELIÉES À LA GESTION DE PROJETS CORPORATIFS.
- 46 POSSÉDER UN AN D'EXPÉRIENCE EN ENQUÊTE COMME AGENT OU SERGENT-DÉTECTIVE ET 2 ANS DE SUPERVISION.
- 47 SERGENT AYANT TERMINÉ SA PÉRIODE DE PROBATION.
- 48 AVOIR ÉTÉ MAÎTRE-CHIEN OU DÉTENIR UNE EXPÉRIENCE PERTINENTE ET COMPATIBLE À CELLE DE MAÎTRE-CHIEN AU NIVEAU DE L'ENTRAÎNEMENT, DU DÉPISTAGE ET DE LA PROTECTION-AGRESSION CIVILE, COMME PAR EXEMPLE SCHUTZHUND OU AGITATEUR RECONNU PAR UNE ASSOCIATION SPORTIVE.
- 49 OCCUPER LA FONCTION DE MAÎTRE-CHIEN DEPUIS 5 ANS.
- 49 b OCCUPER LA FONCTION DE PATROUILLEUR-CAVALIER AU SERVICE DEPUIS 5 ANS.

**CODE DE
CONDITION**

DESCRIPTION

APRÈS LA MUTATION

- 50 OBTENIR, DURANT L'ANNÉE DE MUTATION, LES BREVETS SUIVANTS DÉCERNÉS PAR L'ÉNPQ OU AUTRE INSTITUTION RECONNUE:
ANIMATEUR, MONITEUR EN INTERVENTION PHYSIQUE, MONITEUR EN PR-24, MONITEUR EN INTERVENTION HAUT RISQUE,
MONITEUR EN SIMULATEUR DE TIR ET MONITEUR EN COMMUNICATION TACTIQUE. BREVET D'INSTRUCTEUR EN INTERVENTION PHYSIQUE.
- 51 LORSQUE REQUIS, DES COURS PERTINENTS À LA FONCTION, NOTAMMENT CELUI DE TECHNICIEN ALCOOTEST DOIVENT ÊTRE SUIVIS
ET RÉUSSIS POUR LE MAINTIEN EN EMPLOI.
- 52 RÉUSSIR LE COURS (OU FORMATION) DONNÉ PAR LE COLLÈGE CANADIEN DE LA POLICE.
- 53 RÉUSSIR LE COURS DE FORMATION DU SERVICE.
- 54 RÉUSSIR DURANT L'ANNÉE DE MUTATION - PLONGÉE NIVEAU 1.
- 55 RÉUSSIR DURANT L'ANNÉE DE MUTATION - PLONGÉE NIVEAU 2.
- 56 MAINTENIR LES NORMES REQUISES À L'EMPLOI.
- 57 LE COURS "NOTIONS DE SURVEILLANCE PHYSIQUE ET DÉPISTEUR" EST EXIGÉ.
- 58 OBLIGATION DE SUIVRE ET RÉUSSIR LE COURS DE SYSTÈME D'ANALYSE ET DE RENSEIGNEMENT CRIMINEL (SARC).
- 59 SUIVRE ET RÉUSSIR LA FORMATION ANALYSE DE RENSEIGNEMENT STRATÉGIQUE DU COLLÈGE CANADIEN.
- 60 RÉUSSIR LE COURS DE MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL INTELLECTUEL.
- 61 RÉUSSIR LE COURS DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS.
- 62 SUIVRE ET RÉUSSIR LE COURS EXIGÉ PAR LA LOI 86 À L'ÉNPQ.
- 64 SUIVRE ET RÉUSSIR, DANS L'ANNÉE SUIVANT LA MUTATION, LE COURS REQUIS POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION CAVALIER NIVEAU 2 (FEQ) - CLASSIQUE.
- 65 SUIVRE ET RÉUSSIR LE COURS "ENQUÊTEUR COLLISIONS NIVEAU 2" DONNÉ PAR L'ÉNPQ.
- 66 OBLIGATION DE SUIVRE ET DE RÉUSSIR LE COURS " ANIMATION" DONNÉ PAR L'ÉNPQ.
- 67 OBTENIR, DURANT L'ANNÉE DE MUTATION, LES BREVETS SUIVANTS DÉCERNÉS PAR L'ÉNPQ, OU AUTRE INSTITUTION RECONNUE:
ANIMATEUR, MONITEUR DE TIR (REVOLVER, PISTOLET, CALIBRE 12, PISTOLET MITRAILLEUR, ARMES LONGUES) MONITEUR EN INTERVENTION
HAUT RISQUE, MONITEUR EN SIMULATEUR DE TIR ET MONITEUR EN COMMUNICATION TACTIQUE. BREVET D'INSTRUCTEUR DE TIR.
- 68 SE QUALIFIER, DURANT L'ANNÉE DE MUTATION, POUR ÊTRE RECONNU COMME MONITEUR DE TIR AUPRÈS DE L'ÉNPQ. À CET EFFET,
OBTENIR LES BREVETS "ANIMATEUR ET MONITEUR DE TIR" (REVOLVER ET TRANSITION DU REVOLVER-PISTOLET).
- 69 SUIVRE ET RÉUSSIR LE COURS DE "SYSTÈME D'ANALYSE ET DE RENSEIGNEMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE CIRCULATION".
- 70 SUIVRE ET RÉUSSIR LE COURS "CRIMES ÉCONOMIQUES".
- 71 SUIVRE ET RÉUSSIR LE COURS "INCENDIES CRIMINELS".
- 72 SUIVRE ET RÉUSSIR LE COURS DE RECONSTRUCTION DE COLLISIONS NIVEAU 3 OU NIVEAU 4.
- 73 SUIVRE LE COURS DISPENSÉ PAR LE SERVICE.
- 74 SUIVRE ET RÉUSSIR, DANS LES 2 ANNÉES SUIVANT LA MUTATION, LES COURS REQUIS POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION CYNO-PROFESSIONNELLE
NIVEAU 1 ET 2.